



BILAN 2024 ET RENOUVELLEMENT 2025 D'UNE AIDE FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT « Fonds Locaux »

Vous avez bénéficié d'un accompagnement de la Caf de l'Hérault en 2024.
L'évaluation de l'action conditionnera son renouvellement.
Le bilan doit être envoyé même en cas de non-reconduction de l'action financée.

Ce document est constitué d'un support pour rédiger le bilan, et, le cas échéant, une demande de renouvellement. Il doit être retourné avec les pièces justificatives par mail à l'adresse suivante : echangescaf-partenairesas@caf34.caf.fr

- **Avant le 31 janvier 2025**, pour passage à la 1ère Commission d'attribution ;
- **Avant le 31 mars 2025**, pour passage à la 2ème Commission d'attribution.

!! Compléter toutes les rubriques du dossier et joindre les pièces justificatives !!
Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

La dénomination de l'organisme : (Association, Mairie, CCAS...)

Mairie de Cournonterral.....

L'intitulé de l'action : Jardin pédagogique Cournon des sources

Descriptif synthétique de l'action (2 lignes) :

Mise en place d'un jardin pédagogique pour le développement d'actions d'éducation à l'environnement pour des publics d'enfants, familles et intergénérationnel

Reconduction de l'action financée en 2024 pour 2025 ?



Oui



Non

Adresse de l'organisme : 12 avenue Armand Daney 34660 Cournonterral.....

Téléphone de l'organisme : 04 67 85 60 61

Adresse Mail : enfancejeunesse@ville-cournonterral.fr.....

Responsable juridique de la structure : (Nom, prénom, qualité) William ARS Maire.....

N°Siren / Siret de l'organisme : 21340088000018

Personne en charge du dossier : (Nom, prénom, qualité)

Mélanie Dos Santos Cheffe service enfance

Adresse mail : enfancejeunesse@ville-cournonterral.fr.....

Téléphone : 06 74 37 31 19

Pour les Associations : Etes-vous affilié à une Union ou une Fédération ? Oui Non

Si oui, laquelle ?

La thématique d'intervention : (attention cocher 1 seule case)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Petite enfance | <input checked="" type="checkbox"/> Enfance - Jeunesse |
| <input type="checkbox"/> Animation de la vie sociale | <input type="checkbox"/> Soutien à la parentalité |
| <input type="checkbox"/> Accompagnement social | <input type="checkbox"/> Partenariat accès aux droits - PAD |
| <input type="checkbox"/> Logement et habitat | <input type="checkbox"/> Prévention des Violences Intra-Familiales – VIF |
| <input type="checkbox"/> Laïcité et promotion des valeurs de la République | |

Le territoire de mise en œuvre de l'action :

Département :

Intercommunalité :

Commune(s) (préciser la ou lesquelles) : Cournonterral

Type de territoire : Rural Urbain Périurbain

Zone d'intervention prioritaire : Oui Non Si Oui, QPV ZRR Cité éducative

1- BILAN QUANTITATIF QUALITATIF ET FINANCIER 2024

Le bilan permet à la Caf d'apprécier l'opportunité d'une reconduction d'action dans le cadre d'une demande de renouvellement. Il est obligatoire même si l'action n'est pas renouvelée ⁽¹⁾. (cf. aide à la rédaction d'un bilan d'activité)

Atteinte des objectifs de l'action ?



Oui



Non



Partielle

Pourquoi ?

Tout au long de l'année, différentes animations ont été mise en place sur le jardin sur de nombreuses thématiques pour les enfants et le grand public.

Des rencontres intergénérationnelles ont été également mise en place dans cette thématique.

Par le biais de ce jardin, des animateurs ont été formés permettant d'agrandir la sensibilisation à l'éducation à l'environnement.

Des enfants s'investissent dans le projet en s'inscrivant à cette animation afin de continuer le projet dans le jardin.

Les moyens mis en œuvre et le déroulement de l'action :

Pour l'année 2024, 4 animateurs éducation à l'environnement constituent l'équipe d'animation fixe à ces projets.

Des stagiaires BPJEPS EEDD accompagnent cette équipe ainsi que des animateurs/trices périscolaires et extrascolaires.

Les interventions se sont déroulées sur les temps peri et extrascolaire.

La commune a investi dans du matériel et nous développons une grainothèque.

Des projets transversaux ont pu voir le jour :

La plantation de plants pour le don aux associations de parents d'élèves pour une vente au bénéfice des écoles

L'inauguration du jardin avec les familles et les élus. Des animations ont été proposées aux familles pour découvrir le travail des enfants

L'investissement de 2 agents sur la décoration du jardin avec le public des maternels.

La rapprochement de ces actions avec les animations de l'atlas de la biodiversité communal mis en place fin 2024.

Les bénéficiaires de l'action (profil, tranche d'âge et nombre) :

Près de 200 enfants de 3 à 12 ans ont pu participer à ces animations.

Une cinquantaine de familles ont participé aux animations pour l'inauguration.

Une dizaine de tout petits (crèche) ont participé à une animation intergénérationnelle avec 4 seniors de l'association les amis du Théron.

Le suivi et l'évaluation de l'action :

La participation à nos animations est un indicateur important pour nos actions. Les enfants choisissent de venir sur l'animation. Certains enfants demandent à leurs parents des plants pour pouvoir les planter dans leurs jardins.

Les partenaires ont des retours assez positifs sur les actions coanimées avec eux et souhaitent continuer le projet.

Les animateurs procèdent régulièrement à l'évaluation de leur animation de terrain. Les enfants sont généralement ravis de leur intervention.

Le partenariat mobilisé :

Notre pôle environnement travaille avec la crèche « les Boutchoux », l'association sénior « les amis du Théron ». Nous développons notre partenariat avec la maison de retraite sur ce projet.

Nous avons accueilli une formation de l'Ecométropole, de l'écolothèque, sur le jardin pour échanger sur la réalisation du projet.

(1) *IMPORTANT : la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'organisme qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.*

Aide à la rédaction d'un bilan d'activité

Vous êtes partenaire de la Caf et vous bénéficiez d'une aide financière au fonctionnement par l'attribution d'une prestation de service ou d'une subvention. A ce titre, vous devez transmettre un bilan restituant l'analyse des actions que vous avez réalisées, le bilan d'activité conditionnant la reconduction des aides au fonctionnement.

1. Le contexte et le rappel des objectifs :

- le nom et les coordonnées du porteur du projet
- le type de structure support à l'action : Alsh, Eaje, Centre social...
- le nom de l'action ou du projet
- la thématique d'intervention : Ados, Handicap, petite enfance, difficultés structurelles, soutien à la parentalité...
- les objectifs et résultats attendus,
- les indicateurs d'évaluation,
- etc.....

2. Les moyens mis en œuvre et le déroulement de l'action :

- l'équipe d'accueil : type de contrat, qualification, formation, bénévoles ou salariés, pérennisation de postes, réunions de régulation
- les lieux des activités et services : adresse, implantation, locaux partagés...
- les jours et heures de fonctionnement
- complémentarité avec d'autres structures de proximité : Alsh, médiathèque, association...
- la tarification
- les différentes étapes de l'activité
- les éléments marquants
- les difficultés rencontrées et les actions pour les surmonter
- les ajustements réalisés
- l'avancée des étapes de la réalisation d'un plan d'action
- etc.....

3. Le public accueilli :

- public accueilli / typologie des familles
- mixité sociale / accessibilité financière
- évolution de la fréquentation : nombre de bénéficiaires prévus / nombre de bénéficiaires effectifs, nouveaux usagers, augmentation ou baisse de l'activité
- la mixité : public essentiellement masculin, féminin, mixte
- tranches d'âge
- public spécifique (handicap, primo arrivant...)
- démarche participative, accompagnement de projet
- acquisition de savoirs faire
- accueil formel ou informel
- implication et/ou information des parents
- etc.....

4. Le suivi et l'évaluation de l'action :

- mise en place d'un comité de pilotage et/ou technique : fréquence, composition
- outils de communication : mail, affiches...
- valorisation de l'action : restitution sous forme d'évènement, articles de presse
- objectifs atteints ou partiellement
- points à améliorer et perspectives ou propositions
- etc.....

5. Le partenariat :

- soutien logistique : mise à disposition de locaux, de personnels...
- conseil technique...
- intégration dans un dispositif : Ctg, contrat de ville, Pedt...

DONNEES FINANCIERES REELLES 2024 (*) - FONCTIONNEMENT

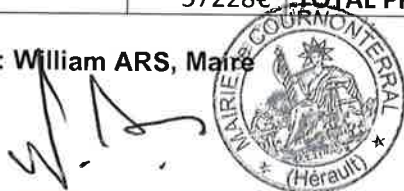
(*) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60-Total Achats		70-Total Vente de marchandises, prestations de service	
Prestations de services		Prestation de service de la CAF	3006€
Achats matières et fournitures	2033€	Participation des usagers	3546€
Autres fournitures		Ventes produits finis, marchandises	
61- Total Services extérieurs		74-Total Subventions d'exploitation	
Locations		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services concernés	
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Conseil régional	
62-Total Autres services extérieurs		Conseil départemental	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Subvention reçue de la CAF	8000€
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63-Total Impôts et taxes		Commune(s)	42676€
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		Communauté de communes	
64-Total Charges de personnel		Organismes sociaux	
Rémunération des personnels et salaires maintenus	38211€	Fonds européens	
Charges sociales et autres charges de personnel	16984€	Autres établissements publics	
Chômage partiel		Indemnité de chômage partiel	
65-Total Autres charges de gestion courante		75-Total Autres produits de gestion courante	
Frais de structure affectés au projet		Cotisations	
		Dons, mécénat	
66-Total Charges financières		76-Total Produits financiers	
67-Total Charges exceptionnelles		77-Total Produits exceptionnels	
68-Total Dotations aux amortissements, provisions		78-Total Reprise sur amortissements et provisions	
69-Total Impôts sur les bénéfices		79-Total Transferts de charges	
86- contributions volontaires		87- contrepartie, contribution à titre gratuit	
Mise à disposition		Mise à disposition	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL CHARGES	57228€	TOTAL PRODUITS	57228€

Nom et qualité du signataire : William ARS, Maire

Date, le 24 mars 2025

Cachet et signature :



2- RECONDUCTION DE L'ACTION EN 2025 ET DEMANDE DE FINANCEMENT

Si les fonds alloués en 2024 n'ont pas été utilisés en totalité, ils sont à reporter en 2025. La demande de subvention 2025 doit donc être ajustée en conséquence.

Reconduction de l'action :

NON OUI en 2025

OUI en 2025 avec évolution(s), préciser quelles sont ces évolutions et/ou adaptations :

Périodicité de réalisation de l'action :

Nombre de jours de fonctionnement : 204 jours.....

Action régulière sur l'année civile Date début : 6/01/2025.....

Date de fin : 19/12/2025.....

Horaires et jours d'ouverture : Lundi au vendredi pause méridienne, mercredi matin et matin des vacances scolaires

Action ponctuelle.....

- Vacances scolaires :

Toutes OU préciser les périodes :.....

- Année scolaire (hors vacances) : préciser les jours et les périodes :.....

Publics bénéficiaires de l'action :

Enfants de 3 à 11 ans

Jeunes de 12 à 17 ans

Familles parents isolés tous publics

Autres (préciser) :

Nombre de bénéficiaires : Groupe de 24 enfants sur pause méridienne + 12 enfants sur mercredis et vacances scolaires.....

Répartition géographique des publics ciblés :

Habitants de Cournonterral, familles dont les enfants fréquentent la classe ULIS, enfants porteurs de handicap hors commune si le projet d'accueil est adapté.

Descriptif de l'action :

L'action est-elle rattachée à un équipement ou service bénéficiaire d'une prestation de service versée par la Caf ?

Oui Non

Si oui, lequel ? **Nom de l'établissement ou du service** : Mairie de Cournonterral – Service Enfance

Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) ou relais petite enfance (Rpe)

- Centre social ou espace de vie sociale (Evs)
- Lieu accueil enfant parent (Laep)
- Médiation familiale ou espace rencontre
- Ludothèque
- Accueil de loisirs périscolaire et/ou extrascolaire
- Accueil de loisirs adolescents ou accueil de jeunes
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)
- Point écoute et accueil jeunes (Paej)
- Foyer de jeunes travailleurs (Fjt)
- Autre (préciser)

Objectif général de l'action :

Le jardin pédagogique Cournon des sources est un outil pour la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement et de coopération intergénérationnelle.

Les besoins repérés sur le territoire :

Suite aux réflexions engagées lors de la Convention territoriale globale, il en résulte d'une demande des acteurs locaux de développer des actions d'éducation à l'environnement. Les espaces naturels sont assez éloignés des lieux d'accueils des enfants de la commune. Nous avons donc développé un espace proche de la plupart des lieux d'accueils permettant de mettre en place des projets environnement.

Les acteurs pédagogiques participant à la CTG ont également souhaité développer des actions transversales entre ces acteurs.

Dans le cadre du projet d'atlas de la biodiversité communal, ce projet est devenu encore plus cohérent et devient un support pédagogique pertinent.

Contenu et déroulement de l'action :

Différents projets sont développés dans ce jardin :

Des animations jardin, compost, signalétique, petits bricolages sont effectués par les enfants sur des temps périscolaire et extrascolaires.

Des rencontres entre les enfants des centres de loisirs, les enfants de la crèche et les seniors sont également mise en place. Ils entretiennent le jardin ensemble et participe à des ateliers autour de la biodiversité.

Nous organisons des temps grand public (familles et habitants) avec des ateliers de découverte d'éducation à l'environnement, bourses aux graines...

L'équipe est constituée d'un coordinateur et 3 animateurs EEDD recrutés qui animent le jardin pendant les temps peri extrascolaire. Ils interviennent également dans l'organisation et la gestion du jardin pour le faire vivre auprès des enfants.

Les achats représentent l'achat de plants, graines, terre et du matériel de jardinage pour le public.

Partenariat mobilisé pour cette action :

Notre pôle environnement travaille avec la crèche « les Boutchoux », l'association sénior « les amis du Théron ». Nous développons notre partenariat avec la maison de retraite sur ce projet.

Moyens humains pour l'action :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
Bénévoles : <i>personne participant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>		
Salariés		
<i>dont CDI</i>	1	0.37
<i>dont CDD</i>	3	0.44
<i>dont emplois aidés(*)</i>		
Volontaires : <i>personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (ex : services civiques)</i>		
Personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique :		
TOTAL	4	

(*) Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : conventions adulte-relais, contrats PEC, postes FONJEP, etc.

Est-il envisagé de procéder à un ou des recrutement(s) pour la mise en œuvre de l'action ?

Oui Non

Si oui, combien ? (en ETP) :

Résultats attendus :

Un approfondissement des connaissances sur la biodiversité pour tous les publics rencontrés.

Le développement de projets intergénérationnel par le moyen du jardin pédagogique.

La valorisation de la coopération entre les générations.

Evaluation et indicateurs proposés au regard des objectifs de l'action :

La participation à nos animations est un indicateur important pour nos actions. Les enfants choisissent de venir sur l'animation. Certains enfants demandent à leurs parents des plants pour pouvoir les planter dans leurs jardins.

Les partenaires ont des retours assez positifs sur les actions coanimées avec eux et souhaitent continuer le projet.

Les animateurs procèdent régulièrement à l'évaluation de leur animation de terrain. Les enfants sont généralement ravis de leur intervention.

BUDGET PREVISIONNEL 2025 (*) - FONCTIONNEMENT

RAPPEL : Le budget doit être équilibré. La Caf ne peut pas être le seul - obligation de co-financement du projet.
(*) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60-Total Achats		70-Total Vente de marchandises, prestations de service	
Prestations de services		Prestation de service de la CAF	3150€
Achats matières et fournitures	2000€	Participation des usagers	3700€
Autres fournitures		Ventes produits finis, marchandises	
61- Total Services extérieurs		74-Total Subventions d'exploitation	
Locations		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services concernés	
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Conseil régional	
62-Total Autres services extérieurs		Conseil départemental	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Subvention demandée à la CAF 2025	8000€
Déplacements, missions		Report de subvention CAF 2024	
Services bancaires, autres			
63-Total Impôts et taxes		Commune(s)	44650€
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		Communauté de communes	
64-Total Charges de personnel		Organismes sociaux	
Rémunération des personnels et salaires maintenus	40000€	Fonds européens	
Charges sociales et autres charges de personnel	17500€	Autres établissements publics	
Chômage partiel		Indemnité de chômage partiel	
65-Total Autres charges de gestion courante		75-Total Autres produits de gestion courante	
Frais de structure affectés au projet		Cotisations	
		Dons, mécénat	
66-Total Charges financières		76-Total Produits financiers	
67-Total Charges exceptionnelles		77-Total Produits exceptionnels	
68-Total Dotations aux amortissements, provisions		78-Total Reprise sur amortissements et provisions	
69-Total Impôts sur les bénéfices		79-Total Transferts de charges	
86- contributions volontaires		87- contrepartie, contribution à titre gratuit	
Mise à disposition		Mise à disposition	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL CHARGES	59500€	TOTAL PRODUITS	59500€

Nom et qualité du signataire : William ARS, Maire

Date, le 24 mars 25

Cachet et signature :




BUDGET PREVISIONNEL 2026 (*) - FONCTIONNEMENT**RAPPEL : Le budget doit être équilibré. La Caf ne peut pas être le seul - obligation de co-financement du projet.**

(*) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60-Total Achats		70-Total Vente de marchandises, prestations de service	
Prestations de services		Prestation de service de la CAF	3200€
Achats matières et fournitures	2000€	Participation des usagers	3800€
Autres fournitures		Ventes produits finis, marchandises	
61- Total Services extérieurs		74-Total Subventions d'exploitation	
Locations		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services concernés	
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Conseil régional	
62-Total Autres services extérieurs		Conseil départemental	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Subvention demandée à la CAF	8000€
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63-Total Impôts et taxes		Commune(s)	48000€
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		Communauté de communes	
64-Total Charges de personnel		Organismes sociaux	
Rémunération des personnels et salaires maintenus	42000€	Fonds européens	
Charges sociales et autres charges de personnel	19000€	Autres établissements publics	
Chômage partiel		Indemnité de chômage partiel	
65-Total Autres charges de gestion courante		75-Total Autres produits de gestion courante	
Frais de structure affectés au projet		Cotisations	
		Dons, mécénat	
66-Total Charges financières		76-Total Produits financiers	
67-Total Charges exceptionnelles		77-Total Produits exceptionnels	
68-Total Dotations aux amortissements, provisions		78-Total Reprise sur amortissements et provisions	
69-Total Impôts sur les bénéficies		79-Total Transferts de charges	
86- contributions volontaires		87- contrepartie, contribution à titre gratuit	
Mise à disposition		Mise à disposition	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL CHARGES	63000€	TOTAL PRODUITS	63000€

Nom et qualité du signataire : William ARS, Maire

Date, le 24 mars 25

Cachet et signature :




BUDGET PREVISIONNEL 2027 (*) - FONCTIONNEMENT

RAPPEL : Le budget doit être équilibré. La Caf ne peut pas être le seul - obligation de co-financement du projet.

(*) Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60-Total Achats		70-Total Vente de marchandises, prestations de service	
Prestations de services		Prestation de service de la CAF	3300€
Achats matières et fournitures	2000€	Participation des usagers	3900€
Autres fournitures		Ventes produits finis, marchandises	
61- Total Services extérieurs		74-Total Subventions d'exploitation	
Locations		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services concernés	
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Conseil régional	
62-Total Autres services extérieurs		Conseil départemental	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Subvention demandée à la CAF	8000€
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63-Total Impôts et taxes		Commune(s)	51300€
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		Communauté de communes	
64-Total Charges de personnel		Organismes sociaux	
Rémunération des personnels et salaires maintenus	44000€	Fonds européens	
Charges sociales et autres charges de personnel	20500€	Autres établissements publics	
Chômage partiel		Indemnité de chômage partiel	
65-Total Autres charges de gestion courante		75-Total Autres produits de gestion courante	
Frais de structure affectés au projet		Cotisations	
		Dons, mécénat	
66-Total Charges financières		76-Total Produits financiers	
67-Total Charges exceptionnelles		77-Total Produits exceptionnels	
68-Total Dotations aux amortissements, provisions		78-Total Reprise sur amortissements et provisions	
69-Total Impôts sur les bénéfices		79-Total Transferts de charges	
86- contributions volontaires		87- contrepartie, contribution à titre gratuit	
Mise à disposition		Mise à disposition	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL CHARGES	66500€	TOTAL PRODUITS	66500€

Nom et qualité du signataire : William ARS

Date, le 24 mars 25

Cachet et signature :



Attestation de situation et pièces justificatives

Reconduction d'une aide au fonctionnement

Madame, Monsieur (nom et titre) : William ARS

Représentant le gestionnaire (désignation de l'organisme et adresse) : Mairie de Cournonterral 12 avenue
 Armand Daney 34660 Cournonterral

- Atteste être à jour des obligations légales, sociales et règlementaires ;
- Atteste ne pas faire l'objet d'une mesure de redressement judiciaire ou ne pas être en liquidation judiciaire ;
- Confirme les éléments déjà fournis à la Caf de l'Hérault**, relatifs au gestionnaire signataire de la convention en ce qui concerne son existence légale et sa vocation (cf détail ci-dessous) ;
- Ou informe la Caf des modifications intervenues** (joindre les pièces justificatives) :

Pour les associations,

- Atteste avoir souscrit au Contrat d'engagement républicain et respecter son contenu, en application du décret du 31 décembre 2021 approuvant le Contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;
- Atteste avoir recours à un commissaire aux comptes lorsque la réglementation l'impose.

Date, Signature et cachet : 24 mars 2025

Pièces justificatives à joindre au dossier :

- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide ;
- Attestation de vigilance Urssaf valide de moins de 6 mois ;
- Pour les associations, la liste datée de moins de 12 mois des membres du conseil d'administration et du bureau ;
- Pour les associations, et pour les subventions de plus de 10 000 €, le dernier rapport d'activité de l'association et le dernier compte de résultats de l'association ;

Pièces justificatives relatives au gestionnaire à joindre en cas de changement de situation :

Nature de l'élément justifié	Associations – Mutuelles	Collectivités territoriales – Etablissements publics
Existence légale	- Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture ; - Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles.	Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence
	Numéro SIREN / SIRET	Numéro SIREN / SIRET
Vocation	Statuts	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)